

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4301**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à Grand Lyon Habitat, Dynacité, ABC HLM, Villeurbanne Est Habitat et la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4301**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à Grand Lyon Habitat, Dynacité, ABC HLM, Villeurbanne Est Habitat et la Commune de Vaulx en Velin - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

Un avenant à la convention-cadre GSUP a été établi pour la période 2012-2014 et approuvé en Conseil de communauté, par sa délibération n° 2012-3304 du 8 octobre 2012.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 224 070 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP de la Commune de Vaulx en Velin pour l'année 2013.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- conforter la qualité de vie et la qualité de service,
- accompagner la rénovation urbaine et pérenniser ses acquis,
- favoriser la participation des habitants et le respect de la propreté,
- contribuer à la tranquillité publique, en lien avec le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- promouvoir des actions innovantes dans la logique du développement durable.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 692 340 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 224 070 € net de taxes réparti comme suit :

- 13 170 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,
- 28 600 € au profit de Dynacité,
- 25 000 € au profit d'ABC HLM,
- 35 300 € au profit de Villeurbanne est habitat,
- 122 000 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur la Commune de Vaulx en Velin pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 224 070 € net de taxes répartis comme suit :

- 13 170 € au profit de Grand Lyon Habitat,
- 28 600 € au profit de Dynacité,
- 25 000 € au profit d'ABC HLM,
- 35 300 € au profit de Villeurbanne Est Habitat,
- 122 000 € au profit de la Commune de Vaulx en Velin,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, Grand Lyon Habitat, Dynacité, ABC HLM, Villeurbanne Est Habitat et la Commune de Vaulx en Velin, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657 341, 65737 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.